



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 31 MARS 2022

OBJET : Vote du budget primitif 2022

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15 représentant 15 voix

N° : 011/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au Hall des Expositions de Brignoles
Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

D BREMOND – G FABRE – M GROS – C LASSOUTANIE – J PAUL – F PERO – N RULLAN – JP VERAN – JL BONNET – R DEBRAY – C DELZERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – N BREMOND – F VOLPI – L MEAUME

Le budget primitif est établi après le vote du compte administratif ce qui implique que le résultat 2021 est affecté ou reporté en fonction des besoins.

Le comité syndical a débattu des orientations budgétaires lors de sa séance du 24 février 2022.

Sur ces bases, le budget primitif pour l'exercice 2022 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Charges à caractère général	011	390 000,00 €	Atténuations de charges	013	13 000,51 €
Charges de personnel	012	660 000,00 €	Produits services, domaine	70	13 000,00 €
Atténuation de produits	014	-	Impôts et taxes	73	-
Autres charges gestion courantes	65	22 000,00 €	Dotations et participations	74	1 042 953,00 €
Total dépenses gestion courante (a)		1 072 000,00 €	Autres produits gestion courantes	75	2 000,00 €
Charges financières (b)	66	2 000,00 €	Total des recettes de gestion courantes (a)		1 070 953,51 €
Charges exceptionnelles (b)	67	-	Produits financiers (b)	76	
Dépenses imprévues (b)	022	42 682,00 €	Produits exceptionnels (b)	77	-
Total dépenses réelles de fonctionnement a+b=c		1 116 682,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement a+b=c		1 070 953,51 €
Virement à la section d'investissement	023	44 000,00 €	Opérations ordre	042	35 000,00 €
Opérations ordre	042	140 000,00 €			
Total dépenses ordre de fonctionnement (d)		184 000,00 €	Total recettes ordre de fonctionnement (d)		35 000,00 €
Déficit reporté			Excédent reporté (e)	002	194 728,49 €
Total (c+d)		1 300 682,00 €	Total (c+d+e)		1 300 682,00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Immobilisations incorporelles	20	311 493,00 €	Subventions d'investissement	13	140 469,41 €
Immobilisations corporelles	21	88 780,00 €			
Total dépenses équipement		400 273,00 €	Total des recettes d'équipement		140 469,41 €
Emprunts et dettes	16	- €			
Dépenses imprévues	020	30 000,00 €	Dotations, fonds et réserve	10	12 000,00 €
Subventions d'investissement	13	- €	Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	- €
Total dépenses financières		30 000,00 €	Total des recettes financières		12 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		430 273,00 €	Total des recettes réelles d'investissement		152 469,41 €
Opérations ordre	040	35 000,00 €	Opérations ordre	040	140 000,00 €
			Virement de la section de fonctionnement	021	44 000,00 €
Total dépenses ordre d'investissement		35 000,00 €	Total recettes ordre d'investissement		184 000,00 €
Déficit reporté			Excédent reporté	001	119 903,59 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		10 000,00 €	Restes à réaliser de l'exercice précédent		18 900,00 €
Total		475 273,00 €	Total		475 273,00 €

Le Comité Syndical

VU les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du comité syndical du 24 février 2022,
CONSIDERANT l'avis favorable du bureau du 17 mars 2022 lors de la présentation du budget primitif 2022,
CONSIDERANT la teneur de la note brève et synthétique retraçant les informations essentielles annexée au budget de l'exercice 2022,
CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal présenté par le Président, soumis au vote par chapitre, avec présentation fonctionnelle,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :
 - * au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - * au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget primitif, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Budget primitif	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 300 682,00 €	1 300 682,00 €
Investissement	475 273,00 €	475 273,00 €

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS